

# ***Genre et développement: Aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle***

## ***Préface***

En cette fin du vingtième siècle, le statut social et culturel des sexes continue à défier les politiques de développement dans notre pays. L'intégration sociale, politique et économique de la population féminine demeure toujours problématique. Et notre société se trouve encore dominée par des représentations culturelles qui entravent dans une large mesure la participation active, responsable et autonome de l'élément féminin. Le système culturel résiste à tout accès ouvert du féminin aux sphères et tâches prestigieuses de la vie sociale - ces dernières étant réservées au masculin.

Pour maintenir cette distribution inégalitaire des tâches, des rôles et des espaces entre sexes, la société érige les différences biologiques en compétences sociales et culturelles. Il s'ensuit que les catégories «féminin» et «masculin» se voient surchargées d'attributs physiques et mentaux.

Ces mécanismes de discrimination entre sexes ne constituent nullement une exclusivité marocaine ou arabo-musulmane comme le veut un point de vue ethnocentriste assez répandu en Occident. Toutes les cultures et les sociétés humaines, quel que soit le niveau de progrès technologique atteint, manipulent les caractéristiques biologiques, à la base de l'appartenance sexuelle des individus, en les transformant en aptitudes psychologiques et sociales.

Il s'agit bel et bien d'un phénomène universel qui depuis des années figure parmi les préoccupations centrales des Organisations des Nations Unies. En témoignent les recommandations de la Conférence Internationale sur la population et le développement du Caire, celles de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et les multiples actions du FNUAP dans le domaine.

Le présent volume tente d'éclairer certains aspects de cette problématique des rapports féminin/masculin et son impact sur le développement social et économique au Maroc. L'accent est mis sur

certaines faits socio-démographiques et culturels relatifs aux processus de distinction entre sexes.

Le lecteur remarquera l'introduction d'un nouveau concept, en l'occurrence celui de «genre», pour désigner les rapports sociaux de sexes. Le recours à cette notion ne signifie nullement un simple changement de terminologie. Mais, il dénote un travail d'intégration d'un paradigme utile quant à la compréhension des faits de sexes.

En effet, l'approche en terme de genre permet de déplacer le débat sur les rapports masculin/féminin du biologique au culturel, ramenant ainsi les rôles et les statuts assignés à chaque sexe aux logiques sociales et culturelles qui les sous-tendent. Elle va à l'encontre de certaines évidences et notions du sens commun et implique que les rôles et les statuts des sexes puisqu'ils font échos à des représentations culturelles ne reflètent nullement les compétences réelles des hommes et des femmes. Ces remarques quant à cette nouvelle manière de poser les rapports de sexe étant faites, procédons à la présentation des études qui figurent dans ce volume ainsi que de l'essentiel de leurs constats et analyses.

Le présent volume comporte les six études suivantes :

La première traite des procédures culturelles et sociales de construction des distinctions entre sexes ainsi que des modalités d'inculcation des dites distinctions aux individus. Cette étude montre que la différenciation entre sexes caractérise toutes les étapes de la socialisation et se manifeste dans tous les secteurs de la vie sociale. Ainsi, un traitement ségrégationniste et inégalitaire se faisant au détriment du féminin est repérable dans les croyances relatives à la grossesse, dans les rites de passage (naissance et mariage), dans les domaines ludique et vestimentaire comme dans les normes concernant le corps et l'espace. Les proverbes comme les règles régissant les relations intra-familiales diffusent des images discordantes et inégalitaires du masculin et du féminin. Selon ces deux registres, le féminin est synonyme de désordre, de permissivité, de transgression de la loi alors que le masculin est associé à la loi et à l'ordre. Le manuel scolaire et les spots publicitaire reprennent les stéréotypes sexistes et reconduisent la division inégalitaire du travail entre féminin et masculin.

La seconde étude examine les rapports de genre en matière d'éducation. Elle montre que le sexe féminin subit une discrimination en matière de scolarisation. Cette discrimination trouve, entre autres, son fondement dans les images traditionnelles de la femme qu'on inculque et qu'on favorise dès les premiers jours au sein de la famille. Ces images sont reproduites par le système scolaire à travers certaines pratiques sexistes. Il s'avère cependant que des changements en matière de scolarisation des filles sont à l'ordre du jour. Même si elle reste conçue aux yeux des parents sous une forme utilitaire, la scolarisation des filles est de plus en plus acceptée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Enfin, des efforts restent à faire pour réduire les écarts entre ces deux milieux.

La troisième étude porte sur «les mutations démographiques et les relations de genre». Les analyses soulignent un net recul du système familial patriarcal traditionnel. Cependant, les familles nucléaires, tout en résidant dans des habitations séparées, restent dépendantes de la grande famille. Dans un second volet, cette étude observe, s'agissant du mariage et du divorce en relation avec l'autonomie de la femme, que l'instruction renforce l'autonomie des femmes en réduisant l'emprise du mariage traditionnel, que la précocité du mariage dépend de la catégorie de personnes ayant «recommandé» à la femme son conjoint. Dans un troisième axe, l'on apprend que l'utilisation de la contraception est une décision qui, généralement, se fait au sein du couple. Or, si l'utilisation actuelle de la contraception n'est que rarement décidée par le mari seul ou par l'entourage familial, la discontinuation de la planification familiale ne se fait pas non plus parce que l'homme le souhaite où l'ordonne seul. Les problèmes de santé, l'absence du mari et la fréquence jugée faible des rapports sexuels sont les causes principales de la discontinuation contraceptive. L'analyse des comportements en matière de procréation a montré que dans le rural comme dans l'urbain, en raison du recul du mariage précoce, il est de moins en moins courant qu'une adolescente devienne mère. Enfin, dans un quatrième axe, on peut conclure que, si l'on se fie aux mesures anthropométriques, il n'y a pas de discrimination significative envers l'un ou l'autre sexe. Les garçons ne semblent pas recevoir plus de lait maternel que les filles.

La quatrième étude traite des «rapports de genre et développement dans le rural». Parmi les constats soulevés, on note l'implication timide de la femme dans l'économie marchande déjà

investie par l'homme. Ceci peut entraîner un accroissement du chevauchement des rôles économiques et sociaux des femmes et des hommes. Parallèlement à ce constat, on signale une baisse du taux de féminisation de la population active occupée dans le secteur primaire. L'on note également qu'une soustraction de la femme de l'économie traditionnelle est en train de se réaliser par un passage au travail salarial. L'étude soulève enfin d'autres faits entravant le développement dans le milieu rural comme l'analphabétisme et le système de valeurs dominant.

La cinquième partie de ce volume s'intitule «genre, activité et prise de décision». La question est envisagée au niveau de l'activité économique, de la fonction publique, de la vie politique, associative et familiale. L'étude insiste sur la scolarisation comme condition *sine qua non* de l'égalité des sexes. La participation à la vie associative et politique s'avère un facteur d'accès à la prise de décision que ce soit dans la vie active ou au sein de la famille.

Enfin, la sixième étude traitant du «statut juridique et réalité de la Femme au Maroc» révèle que de manière générale la législation nationale actuelle régissant le travail féminin est conforme aux normes internationales. Pour ce qui est du droit social, il s'avère qu'abstraction faite de certaines situations très limitées, l'égalité entre les sexes est établie en droit. Quant au domaine du statut personnel, plusieurs zones de discrimination persistent en raison du conservatisme et de l'influence de certaines pratiques qui ne favorisent pas une évolution rapide dans le domaine. L'étude conclut que l'égalité de droit entre sexes dans la législation nationale coexiste avec une inégalité de fait.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un groupe de recherche sous la direction de Monsieur Ahmed NOUIJAI, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques et comprenant: Abdeltif CHAOUAI, Démographe; Abdellatif LFARAKH, Démographe; Said AZEMMAM, Démographe; Ali EL YOUBI, Démographe; Noureddine HARRAMI, Anthropologue; Abdelhamid ABOUCHOUKER, Démographe et Ahmed GOUITAA, Statisticien-économiste.

On ne peut terminer cette préface sans rappeler la contribution du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), pour

l'appui matériel qu'il a bien voulu allouer à cette réalisation. Qu'il soit remercié à cette occasion.